

Section Laboratoires

**ATTESTATION D'ACCREDITATION****ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 2-1780 rév. 8**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :  
*The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :*

**MIRION TECHNOLOGIES (CANBERRA) SAS**  
N° SIREN : 384449773

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**  
*Fulfils the requirements of the standard*

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :  
*and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :*

**RAYONNEMENTS IONISANTS**  
*IONIZING RADIATIONS*

réalisées par / *performed by :*

**MIRION TECHNOLOGIES (CANBERRA) SAS**  
**ZONE INDUSTRIELLE LA VALLEE DU PARC**  
**10 ROUTE DE VAUZELLES**  
**37600 LOCHES**

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe  
*and precisely described in the attached technical appendix*

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr))

*Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *granting date* : **15/04/2021**  
Date de fin de validité / *expiry date* : **31/03/2023**

Pour le Directeur Général et par délégation  
*On behalf of the General Director*

Le Responsable du Pôle Physique-Mécanique,  
*Pole manager - Physics-Mechanical,*

**Stéphane RICHARD**

Accréditation Non Valide

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.  
*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).  
*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 2-1780 Rév 7.  
*This certificate cancels and replaces the certificate N° 2-1780 [Rév 7](#).*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.  
*The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21      Siret : 397 879 487 00031 <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>
--



Section Laboratoires

## ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 2-1780 rév. 8

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

**MIRION TECHNOLOGIES (CANBERRA) SAS**  
**ZONE INDUSTRIELLE LA VALLEE DU PARC**  
**10 ROUTE DE VAUZELLES**  
**37600 LOCHES**

**Contact : Monsieur Thierry VIALLAT**  
**Tél : 04.90.59.61.58**  
**E-mail : tviallat@mirion.com**

Dans son unité technique :

- **Laboratoire d'Etalonnage**

Elle porte sur :

voir pages suivantes

Accréditation Non Valide

**Etalonnage d'instruments de mesure type appareils de radioprotection, radiamètres, débitmètres de dose, dosimètres intégrateurs en terme de la grandeur : kerma dans l'air**

Rayonnement Ionisants/ Kerma			
Nature et énergie du champ de rayonnement	Domaine de mesure en débit de kerma dans l'air	Incertitude élargie	Méthode et moyens mis en œuvre
Rayonnement $\gamma$ du $^{137}\text{Cs}$ (S-Cs) Source 1 (n°2861GP « RSL6050 ») Source 2 (n°2817GP « RSL6030 ») Source 3 (n° 2831GP «RSL6000 ») (13/04/2012)	10,3 $\mu\text{Gy/h}$ à 2 Gy/h	2,5 %	Mesure dans un faisceau collimaté et étalonné à l'aide des étalons de référence suivants et selon les méthodes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'ionisation PTW-M23361 de 30 cm<sup>3</sup> + électromètre KEITHLEY mod. 6517A</li> <li>• MT SCE DMP 93 4001</li> <li>• MT SCE DMP 93 4002</li> <li>• MT SCE DMP 97 4105</li> </ul>
Source 4 (n° 345/11 «CS7.P17-1 ») Source 5 (n° 344/11 «CS7.P17-1 ») Source 6 (n° 394/11 «CS7.P03 ») (13/04/2012)			Mesure dans un faisceau collimaté et étalonné à l'aide des étalons de référence suivants et selon les méthodes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'ionisation PTW - LS01 de 1000 cm<sup>3</sup> + électromètre KEITHLEY mod. 6517A</li> <li>• MT SCE DMP 93 4001</li> <li>• MT SCE DMP 93 4002</li> <li>• MT SCE DMP 97 4105</li> </ul>

Nota : les possibilités du laboratoire en ce qui concerne le kerma dans l'air tiennent compte des temps d'irradiation auxquels sont soumis les appareils. Il n'est donc pas possible de donner une plage de possibilités. Les temps d'irradiation seront suffisamment longs pour que l'incertitude sur la mesure soit négligeable par rapport aux autres incertitudes.

**Etalonnage d'instruments de mesure du type dosimètre de surveillance  
en terme de la grandeur : équivalent de dose ambiant  $H^*(10)$**

Rayonnement Ionisants/ Equivalent de dose			
Nature et énergie du champ de rayonnement	Domaine de mesure en débit d'équivalent de dose ambiant $H^*(10)$	Incertitude élargie	Méthode et moyens mis en œuvre
Rayonnement $\gamma$ du $^{137}\text{Cs}$ (S-Cs) Source 1 (n°2861GP « RSL6050 ») Source 2 (n°2817GP « RSL6030 ») Source 3 (n° 2831GP « RSL6000 ») (13/04/2012)	12,3 $\mu\text{Sv/h}$ à 2,4 Sv/h	4,7 %	Mesure dans un faisceau collimaté et étalonné à l'aide des étalons de référence suivants et selon les méthodes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'ionisation PTW-M23361 de 30 cm<sup>3</sup> + électromètre KEITHLEY mod. 6517A</li> <li>• MT SCE DMP 93 4001</li> <li>• MT SCE DMP 93 4002</li> <li>• MT SCE DMP 97 4105</li> </ul>
Source 4 (n° 345/11 « CS7.P17-1 ») Source 5 (n° 344/11 « CS7.P17-1 ») Source 6 (n° 394/11 « CS7.P03 ») (13/04/2012)			Mesure dans un faisceau collimaté et étalonné à l'aide des étalons de référence suivants et selon les méthodes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chambre d'ionisation PTW - LS01 de 1000 cm<sup>3</sup> + électromètre KEITHLEY mod. 6517A</li> <li>• MT SCE DMP 93 4001</li> <li>• MT SCE DMP 93 4002</li> <li>• MT SCE DMP 97 4105</li> </ul>

La grandeur  $H^*(10)$  est définie à partir du facteur de conversion  $[H^*(10)/K_{air}]$  (voir ISO 4037-3)

Nota : les possibilités du laboratoire en ce qui concerne l'équivalent de dose ambiant tiennent compte des temps d'irradiation auxquels sont soumis les appareils. Il n'est donc pas possible de donner une plage de possibilités. Les temps d'irradiation seront suffisamment longs pour que l'incertitude sur la mesure soit négligeable par rapport aux autres incertitudes.

**Etalonnage d'instruments de mesure type dosimètre individuels  
en terme de la grandeur : équivalent de dose individuel  $H_p(10)$**

Rayonnement Ionisants/ équivalent de dose			
Nature et énergie du champ de rayonnement	Domaine de mesure en débit d'équivalent de dose individuel $H_p(10)$	Incertitude élargie	Méthode et moyens mis en œuvre
Rayonnement $\gamma$ du $^{137}\text{Cs}$ (S-Cs) Source 1 (n°2861GP « RSL6050 ») Source 2 (n°2817GP « RSL6030 ») Source 3 (n° 2831GP «RSL6000 ») (13/04/2012)	12,3 $\mu\text{Sv/h}$ à 2,4 Sv/h	4,7 %	Mesure dans un faisceau collimaté et étalonné à l'aide des étalons de référence suivants et selon les méthodes suivantes : • Chambre d'ionisation PTW-M23361 de 30 cm <sup>3</sup> + électromètre KEITHLEY mod. 6517A • MT SCE DMP 93 4001 • MT SCE DMP 93 4002 • MT SCE DMP 97 4105
Source 4 (n° 345/11 «CS7.P17-1 ») Source 5 (n° 344/11 «CS7.P17-1 ») Source 6 (n° 394/11 «CS7.P03 ») (13/04/2012)			Mesure dans un faisceau collimaté et étalonné à l'aide des étalons de référence suivants et selon les méthodes suivantes : • Chambre d'ionisation PTW - LS01 de 1000 cm <sup>3</sup> + électromètre KEITHLEY mod. 6517A • MT SCE DMP 93 4001 • MT SCE DMP 93 4002 • MT SCE DMP 97 4105

La grandeur  $H_p(10)$  est définie à partir du facteur de conversion [ $H_p(10)/K_{air}$ ] (voir ISO 4037-3)

Nota : les possibilités du laboratoire en ce qui concerne l'équivalent de dose individuel tiennent compte des temps d'irradiation auxquels sont soumis les appareils. Il n'est donc pas possible de donner une plage de possibilités. Les temps d'irradiation seront suffisamment longs pour que l'incertitude sur la mesure soit négligeable par rapport aux autres incertitudes.

**Portée FIXE** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.

Les incertitudes élargies correspondent aux aptitudes en matière de mesures et d'étalonnages (CMC) du laboratoire pour une probabilité de couverture de 95%.

# *Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)*

Date de prise d'effet : **15/04/2021** Date de fin de validité : **31/03/2023**

Le Responsable d'accréditation  
*The Accreditation Manager*

**François SUDER**

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 2-1780 Rév. 7.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)